



VILLE DE PORT-GENTIL

CERTIFICAT DE NON REMARIAGE

Nous, soussigné, Maire de la Commune de PORT-GENTIL, certifions que Madame :

_____ veuve de Monsieur : _____

_____ n'est pas remariée sur les registres de l'état-civil
de la commune de PORT-GENTIL, depuis le décès de son époux.

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que
de droit.

Fait à Port-Gentil, le

LE MAIRE,